

RÈGLEMENT FÉDÉRAL DES ÉQUIPEMENTS D'ATHLÉTISME

Fédération délégataire : Fédération française d'athlétisme (FFA)

Date de l'avis de la CERFRES : 29/06/2010

Date de mise à jour : 19/06/2012

Rappel : Les règles fédérales ne sont obligatoires que pour les équipements voués à recevoir des compétitions sportives. Les tableaux ci-dessous ne sont qu'un extrait du règlement rédigé par la FFA, pour plus de précisions sur les règles applicables, se référer au règlement fédéral (<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/Les-equipements-sportifs/La-reglementation-en-matiere-d-equipements-sportifs/article/Regles-federales>)

Il convient de faire la distinction entre les **règles obligatoires**, nécessaires pour l'organisation de compétitions, et les **simples recommandations** ayant pour vocation d'améliorer la pratique en fonction du niveau de compétition mais n'ayant pas de caractère obligatoire.

Règles applicables aux stades d'athlétisme de plein air dédiés à la pratique en compétition

Classement fédéral	Régional	Interrégional	National	International	Mondial
Nature des pistes	Matériau synthétique conforme aux normes NF EN 14877 et NF P90-100				
Piste circulaire de 400m					
Nb minimal de couloirs	6	8		8 (souhaitable 9)	
Ligne droite : longueur	130m (+ dégagement de sécurité de 10m)	140m	145m		
Ligne droite : Nb minimal de couloirs	6	8		9	
Steeple	Présence d'une rivière (de préférence à l'intérieur de l'anneau)				
Accès marathon et marche	-	Souhaitable	Nécessaire		
Sautoirs					
Nb minimal d'ateliers de sauts distincts (hauteur, perche, longueur, triple saut)	3	3	4	2 par spécialité utilisables simultanément	
Pour perche, longueur et triple saut : pistes d'élan permettant des sauts en sens inversé. Pour longueur et triple sauts : 2 ou 2x1 pistes d'élan permettant l'utilisation en double (parallèle et même sens)					
Zone de chute	Mousse plastique souple conforme à la norme NF EN 12503-2				
Fosse de réception	Sable fin 0/2				
Hauteur : piste d'élan minimale	15m	18m		20m	
Longueur : piste d'élan minimale	40m	40m (souhaitable 45m)			
Triple saut : longueur minimale avant la planche de 13m	40m	40m (souhaitable 45m)			
Perche : piste d'élan minimale	40m	40m (souhaitable 45m)		40m (souhaitable 45m) 2 par spécialité, utilisables simultanément	
Lancers					

Classement fédéral	Régional	Interrégional	National	International	Mondial
Localisation à l'intérieur de l'anneau	Ou sur terrain annexe	Sur un terrain annexe pour le lancer de marteau	Obligatoire		
Secteurs de chute en pelouse naturelle	Ou stabilisé pour le poids et le marteau		Obligatoire		
Cercles de lancer	En ciment				
Poids : Nb minimum de cercles de lancer	1	2			
Poids : Secteur de chute	20m	22m	25		
Disque : Nb minimum de cercles de lancer (avec cage)	1	2			
Disque : Secteur de chute	65m	70m	80m	85m	
Marteau : Nb minimum de cercles avec cage à panneaux mobiles	1				
Marteau : Secteur de chute	70m	85m	95m	100m	
Javelot : Nb de pistes d'élan opposées	1 (souhaitable 2)	2			
Javelot : Longueur minimale de la piste	30m		33,50m (recommandée : 36,50m)		
Javelot : Secteur de chute	70m	85m	100m		
Protections, matériel et locaux annexes					
Dispositif permettant d'interdire l'accès à la piste	Ou main courante		Obligatoire		
	1m de distance minimale par rapports aux aires sportives (2m souhaitable)				
Matériel : ensemble du matériel réglementaire indispensable	-	Et autre matériel complémentaire (souhaitable)	Et autre matériel complémentaire		
Aires annexes pour la préparation et l'échauffement	-	Eventuellement : <ul style="list-style-type: none"> - piste ou espaces libres, - aires de concours secondaires, - aires de lancers autant que possible dissociées 	<ul style="list-style-type: none"> - piste synthétique de 400m avec 4 couloirs au minimum, si possible avec la même orientation que la piste principale, - ensemble des sautoirs indépendants, - zone de lancers dissociée de la zone de courses-sauts, avec cages de protection et grillage général 		
Vestiaires sportifs	2x25 personnes			4x25 personnes	
Vestiaires juges	-		souhaitables	Nécessaires	
Chambre d'appel	Conseillée fixe ou mobile		Fixe ou mobile	Equipée pour au moins 80 personnes (40+2x100m²)	
Service médical	Locaux	Au moins un local permanent		Au moins 2 locaux permanents	
Salle de repos	-	Souhaitable		Nécessaire	
Contrôle antidopage	1 local		Au moins 1 local	Au moins 2 locaux	
Capacité des tribunes	Tribune souhaitable	300 places		2000 places	3000 places
Poste de direction	-	souhaitable	Nécessaire		
Bloc technique	Face à la ligne des arrivées : pour le contrôle visuel des arrivées et la caméra de photo finish doit être placée au droit de la ligne				
	-	+ régie			
Secrétariat : surface conseillée	16m²	2x16m²	2x20m²		
Secrétariat : communication interne	-			Téléphones voire vidéos	

Classement fédéral	Régional	Interrégional	National	International	Mondial
Salle de protocole	-	Souhaitable	Nécessaire		
Pc de sécurité	-			Souhaitable	
Sonorisation	Fixe ou mobile		Sonorisation indépendante pour terrain principale, vestiaires et aires d'échauffement		
Eclairage électrique des aires de compétition					
Eclairage moyen horizontal (EHmoy)	Optionnel		Obligatoire		
Mise en service / à maintenir (x0,8 mise en service)**	250 / 200 lux	400 / 320 lux	625 / 500 lux*		
Facteur d'uniformité à l'intérieur de la piste circulaire	≥0,7				
Facteur d'uniformité à l'intérieur de la piste circulaire	≥0,6		≥0,7		
Rapport mini / maxi (EHmin / EHmax)	≥0,5				
Eclairage de secours TV	-		Souhaitable	Nécessaire	

* en respectant la valeur suivante : $0,5 \leq \text{EHmoy} / \text{Ejmoy} \leq 2$, la valeur EVmoy étant imposée

** au droit de la ligne d'arrivée (chronométrage électrique) : valeur minimale absolue de 1000 lux)

RECOMMANDATIONS pour les stades d'athlétisme de plein air dédiés à la pratique en compétition

Classement fédéral	Régional	Interrégional	National	International	Mondial
Tableau d'affichage	-			Au moins un tableau électronique (système vidéo conseillé)	
Superstructure	-			Conseillée : de forme ovoïde, avec en périphérie un fossé de circulation pour les photographes de presse	
Espace de convivialité	Recommandés			Nécessaire	
Eclairage électrique des aires de compétition					
Eclairage moyen horizontal (EHmoy)	-		Conseillé	Fortement conseillé	
Mise en service / à maintenir	-		625 / 500 lux	1000 / 800 lux	
Eclairage moyen vertical (EVmoy) - Mise en service / à maintenir	-		1250 / 1000 lux	1750 / 1400 lux	2250 / 1800 lux
EVmoy - Facteur d'uniformité	-		≥0,6	≥0,7	
EVmoy - Rapport mini/maxi	-		≥0,4	≥0,5	
Eclairage de secours TV	-		Souhaitable	Nécessaire	
Température de couleur : Tc	-		> 4000K	≥ 5600K	
Indice rendu des couleurs Ra	-		≥80	≥90	
Facteur GR (éblouissement)	-		≤ 50		
Tribunes					
Capacité d'accueil = Nb de places en tribunes fixes ou mobiles	Tribunes souhaitable	Tribunes permanentes ou provisoires de 500 places assises	Tribunes permanentes ou provisoires de 1500 places assises	Tribunes couvertes de 15000 places assises	Tribunes couvertes de 60000 places assises

Classement fédéral	Régional	Interrégional	National	International	Mondial
Effectif maximal de spectateurs = capacité d'accueil + places debout offertes en dehors des tribunes	-	Au minimum 1000 places	Au minimum 3000 places	Au minimum 15000 places	Au minimum 60000 places

Locaux et espaces presse

Installations	-	Conseillées	<ul style="list-style-type: none"> - dans les tribunes pour la presse écrite, radio ; installations permanentes ou non pour au moins 10 personnes en places assises équipées de pupitre, - locaux de commentateurs (conseillés), - emplacements pour les caméras (conseillés) ; - salle de presse ; - Salle de conférence de presse souhaitable, - Locaux d'accueil, vestiaires et sanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les tribunes pour la presse écrite, radio, télévision ; installations permanentes ou non pour au moins 500 personnes en places assises équipées de pupitre, -Galerie de circulation, -Locaux de commentateurs, -Emplacements pour caméras, -Emplacements pour photographes, -Salle de presse, -Salle de conférence de presse, -Locaux d'accueil, vestiaires et sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les tribunes pour la presse écrite, radio, télévision ; installations permanentes ou non pour au moins 1000 personnes en places assises équipées de pupitre, -Galerie de circulation, -Locaux de commentateurs, -Emplacements pour caméras, -Emplacements pour photographes, -Salle de presse, -Salle de conférence de presse, - Locaux d'accueil, vestiaires et sanitaires
Zone mixtes	-	-	Souhaitable	Nécessaire	

Règles applicables aux stades d'athlétisme couverts dédiés à la pratique en compétition

Classement fédéral	Départemental	régional	National	International
Nature des pistes	Matériau synthétique conforme aux normes NF EN 14877 et NF P90-100			
Piste circulaire				
Longueur avec virages déversés	Inférieur à 200m ou 200m avec virages non déversés	200m		
Nb minimal de couloirs	4	6		
Ligne droite : longueur	60m			
Ligne droite : Nb minimal de couloirs	4	6	6 (souhaité 8)	
Sautoirs				
Nb minimal d'ateliers de sauts distincts (hauteur, perche, longueur et triple saut)	3			
Zone de chute	Mousse plastique souple conforme à la norme NF EN 12503-2			
Fosse de réception	Sable fin 0/2			
Hauteur	Zone d'élan avec longueur non fixée, mais les 5 derniers mètres doivent être horizontaux			
Longueur : Piste d'élan minimale	40m			

Classement fédéral	Départemental	régional	National	International
Triple saut : longueur minimale avant la planche de 13m	40m			
Perche : Piste d'élan minimale horizontale	40m			
Lancer de poids				
Localisation	1 aire de lancer à l'intérieur ou à l'extérieur de l'anneau			
Secteur de chute	En matériau approprié, sur lequel le poids laisse une empreinte de dimension avec un dispositif de blocage et de protection en extrémité et sur les deux côtés			
	17m	19m	22m	25m
Cercle de lancer	Fixe ou démontable, en matériau adapté			
Eclairage électrique des aires de compétition (Eclairage moyen horizontal : Eh.moy)				
Mise en service / à maintenir**	250/200 lux	375/300 lux	625/500 lux	625/500 lux *
Facteur d'uniformité : aires sportives à l'intérieur de la piste	≥0,7			
Facteur d'uniformité : Piste et aires sportives à l'extérieur	≥0,6			≥0,7
Rapport mini / maxi	≥0,5			
Gradient linéaire maximal ***	-		≤5%	
Eclairage de sauvegarde des participants (10% du niveau d'éclairage pendant 20s)	Souhaitable			Nécessaire
Température des couleurs : Tc	>2000K Conseillé >4000K	>4000K		
Indice rendu des couleurs : Ra	≥20 Conseillé ≥65	≥65		≥80
Facteur GR (éblouissement)	-		≤50	
* en respectant la valeur suivante : $0,5 \leq Eh.moy / Ev.moy \leq 2$, la valeur Ev.moy étant imposée				
** au droit de la ligne d'arrivée (chronométrage électrique) : valeur minimale absolue de 1000 lux, conseillée 1200/1400				
*** Gradient évalué sur les points de maillage calcul				
Eclairage artificiel des aires sportives d'entraînement à titre indicatif : 250/200 lux Facteur d'uniformité : ≥0,5 - GR ≤55 ---- Ra >20				
Protection, matériel et locaux annexes				
Dispositif permettant d'interdire l'accès	Distance minimale par rapport aux aires sportives / conseillée 1m (mais peut être réduite en fonction des dispositions constructives et en particulier le long de la piste circulaire, dans les zones où la piste est relevée)			
Matériel : ensemble du matériel réglementaire indispensable	-	Et autre matériel complémentaire (souhaitable)	Et autre matériel complémentaire	
Remises	Conseillées	Souhaitables		
Aires annexes pour la préparation et l'échauffement	Eventuellement	Souhaitable	Espaces indépendants des aires de compétition dans lesquels il est possible de poser des bandes de revêtement en synthétique	Espaces indépendants des aires de compétition avec revêtement en synthétique, pour courses et sauts (et si possible plateau de lancer de poids)
Vestiaires athlètes	2x25 personnes			4x25 personnes
Vestiaires juge	-	souhaitable	Nécessaire	
Chambre d'appel	Souhaitable	Nécessaire	Equipée pour au moins 30 personnes	Equipée pour au moins 50 personnes
Service médical	Souhaitable	Au moins un local permanent		Au moins 2 locaux permanents
Salle de repos	-	Souhaitable	Nécessaire	
Contrôle antidopage	1 local		Au moins 1 local	Au moins 2 locaux

Classement fédéral	Départemental	régional	National	International
Capacité des tribunes (fixes ou mobiles)	Tribune souhaitable	300 places		1000 places
Poste de direction	-	Souhaitable	Nécessaire	
Bloc technique	Face à la ligne des arrivées : pour le contrôle visuel des arrivées et la caméra de photo finish doit être placée au droit de la ligne			
	Nécessaire	Nécessaire + régie		
Secrétariat : surface conseillée	16m ²	2x16m ²	2x20m ²	
Secrétariat : Communication interne	-			Téléphones voire vidéos
Salle de protocole	-	Souhaitable	Nécessaire	
PC de sécurité	-		Souhaitable	Nécessaire
Sonorisation	Fixe ou mobile	Sonorisation fixe conseillée indépendante pour terrain principal, vestiaires et aires d'échauffement	Sonorisation fixe indépendante pour terrain principal, vestiaires et aires d'échauffement	

RECOMMANDATIONS pour les stades d'athlétisme couverts dédiés à la pratique en compétition

Classement fédéral	Départemental	régional	National	International
Tableau d'affichage	-		Recommandé	Au moins un tableau électronique général (système vidéo recommandé)
Espace de convivialité / réunions / réceptions	Recommandé		Nécessaire	

Eclairage électrique des aires sportives de compétition

Eclairage moyen horizontal	-			1000/800 lux
Eclairage moyen vertical (EV.moy)	-		1250 / 1000 lux	1750 / 1400 lux
Mise en service / à maintenir				
Facteur d'uniformité	-		≥0,6	
Rapport mini / maxi	-		≥0,4	

Tribunes

Capacité d'accueil = Nb de places en tribunes fixes ou mobiles	Tribune souhaitable	En tribunes permanentes ou provisoires, 500 places assises	En tribunes permanentes rétractables ou provisoires, 2500 places assises	En tribunes permanentes rétractables ou provisoires, 4000 places assises
Effectif maximal des spectateurs = capacité d'accueil + places debout offertes en dehors des tribunes	-	Au minimum : 1000 places	Au minimum : 3000 places	Au minimum : 5500 places

Classement fédéral	Départemental	régional	National	International
Locaux et espaces presse				
Installations	-	Conseillées	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les tribunes pour la presse écrite, radio , - Installations permanentes ou non pour au moins 10 personnes en places assises équipées de pupitre 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les tribunes, pour la presse écrite, radio, télévision, - Installations permanentes ou non pour 300 à 500 personnes en places assises équipées de pupitre, - locaux de commentateurs, - emplacements pour caméras, - emplacement pour photographes, - salle de presse, - salle de conférence de presse, - locaux d'accueil, vestiaires et sanitaires
Zones mixtes	-	-	Souhaitable	Nécessaire